

GRILLE DE RECONNAISSANCE DES DONS

Hébergement jeunesse Le Tournant



Table des matières :

- [1. Introduction :](#)
 - [2. Personne-ressource :](#)
 - [3. Dénomination honorifique en reconnaissance d'un don :](#)
 - [4. Annulation d'une dénomination :](#)
 - [5. Reconnaissance de nos Bénévoles :](#)
 - [6. Membre Honoraire :](#)
 - [7. Grilles de reconnaissances des donateurs :](#)
- [Adoption de la politique :](#)

1. Introduction :

Nous croyons en l'importance de reconnaître et de remercier nos donateurs pour leur soutien et leur générosité envers notre organisme. Nous avons établi un plan de reconnaissance des donateurs qui reflète notre appréciation pour les différents niveaux de dons. Ce plan est mis en œuvre avec la participation du comité de gestion des dons.

Pour les collaborateurs de 500 \$ et plus, veuillez consulter la grille de reconnaissance des dons d'individu et la grille de reconnaissance des dons d'entreprise, développée et approuvée par la direction générale et le conseil d'administration. Nous nous engageons à respecter la confidentialité des donateurs qui préfèrent rester anonymes et à offrir des options de reconnaissance appropriées pour les dons en nature et les commandites ¹.

Ainsi, nous nous engageons à traiter tous les donateurs avec respect et gratitude et à assurer que leur contribution a un impact significatif sur les jeunes que nous servons.

2. Personne-ressource :

Si vous avez des questions concernant l'application de cette politique, veuillez contacter la coordonnatrice au développement philanthropique et des partenariats par courriel à l'adresse suivante : partenariat@aubergeletournant.org.

3. Dénomination honorifique en reconnaissance d'un don :

Le conseil d'administration d'Hébergement jeunesse Le Tournant peut attribuer un nom officiel aux installations (immeubles, salles, couloirs, etc.) et autres éléments de l'organisme en reconnaissance de contributions extraordinaires de donateurs. En outre, le conseil d'administration d'Hébergement jeunesse Le Tournant peut honorer volontiers les personnes et les organismes dont les dons généreux améliorent la capacité de réalisation de notre mission et les objectifs de l'organisme.

L'affichage du nom du donateur sera **limité dans le temps** et **sera déterminé par un accord signé entre les deux parties**, le donateur et l'Hébergement jeunesse Le Tournant.

¹ S'adresser à notre coordonnatrice au développement philanthropique et des partenariats concernant nos offres de commandite et nos événements-bénéfice.

4. Annulation d'une dénomination :

Le conseil d'administration et la directrice générale ont l'autorité d'annuler une dénomination si les circonstances suivantes se concrétisent :

1. Si un événement ou des renseignements (confirmés ou non) qui deviennent disponibles après l'approbation de la dénomination risque de compromettre la réputation d'Hébergement jeunesse le Tournant ;
2. Si le donateur n'a pas respecté sa promesse de don depuis au moins la moitié de la période d'engagement et ne manifeste aucun engagement satisfaisant pour réviser les modalités de l'engagement;
3. Dans le cas d'une promesse de don non respectée, le nom du donateur pourra être retiré de la liste des donateurs du Tournant et du mur de reconnaissance ou l'inscription sera modifiée pour refléter la valeur précise du don.

5. Reconnaissance de nos Bénévoles :

Afin de rendre hommage à nos bénévoles et de souligner leurs réalisations et l'importance cruciale de leur contribution, des gestes de reconnaissance en leur honneur sont prévus ponctuellement et sont personnalisés . Le résultat visé par ces gestes est de recruter, conserver et fidéliser les bénévoles. À ce stade-ci, ces gestes de reconnaissance ne sont pas inclus dans la présente *Politique de reconnaissance des dons*.

6. Membre Honoraire :

Lorsque l'un de nos bénévoles contribue de manière exceptionnelle à la mission de notre organisme , le conseil d'administration se réserve le droit de nommer cette personne au titre de membre honoraire.

7. Grilles de reconnaissances des donateurs :

Reonnaissance offerte au don d'individu :	Les Fondateurs	Les Visionnaires	Les Parrains / Marraines	Les Alliés	Les Amis
	100 000 \$ et plus	De 50 000 à 99 999 \$	De 10 000 à 49 999 \$	De 2 000 à 9 999 \$	De 500 à 1 999 \$
Possibilité d'attribution de votre nom à l'un de nos espaces intérieurs. *les dons de plus de 1 M\$ qualifie pour la nomination de l'un de nos	✓				
Rapport personnalisé d'impact des dons	✓				
Invitation exclusive aux événements privés organisés par le Tournant (50 ime anniversaire du Tournant)	✓	✓			
Remise en main propre par notre directrice générale d'une oeuvre d'art réalisé par nos jeunes	✓	✓			
Visite exclusive de notre nouveau projet de logement transitoire et de notre organisme.	✓	✓	✓		
Plaque nominative un mur d'honneur dans l'un de nos établissements	✓	✓	✓	✓	
Remerciement sur nos reseaux sociaux, dans notre rapport annuel, notre infolettre et notre site internet selon la catégorie du don.	✓	✓	✓	✓	✓

Reconnaissance offerte au don fait par les entreprises :	Les Fondateurs	Les Visionnaires	Les Parrains / Marraines	Les Alliés
	100 000 \$ et plus	de 50 000 à 99 999 \$	de 10 000 à 49 999 \$	de 2 000 à 9 999 \$
Possibilité d'attribution de votre nom à l'un de nos espaces intérieurs pour une durée déterminé de 3 à 5 ans	✓			
Rapport personnalisé d'impact des dons	✓	✓		
Visite exclusive de notre nouveau projet de logement transitoire et de notre organisme.	✓	✓		
Invitation exclusive aux événements privés organisés par le Tournant (50 ime anniversaire du Tournant)	✓	✓	✓	
Remise en main propre par notre directrice générale d'une oeuvre d'art réalisé par nos jeunes	✓	✓	✓	
Plaque nominative sur notre mur d'honneur dans l'un de nos établissements	✓	✓	✓	✓
Remerciement sur nos reseaux sociaux, dans notre rapport annuel, notre infolettre et notre site internet selon la catégorie du don.	✓	✓	✓	✓

Notez bien que :

Hébergement jeunesse Le Tournant doit obtenir le consentement du donateur pour reconnaître publiquement le don, peu importe la nature ou la valeur du don. Chaque donateur sera traité de façon équitable. Dans le cas d'une entente formelle qui prévoit une contribution échelonnée sur plusieurs années, les avantages prévus à la présente politique seront applicables lorsque la totalité de la contribution aura été remise.

Numéro d'enregistrement : **107599623RR0001** (*indiqué sur le reçu fiscal*)

Adoption de la politique :

La présente politique a été adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2023.